

SOMMAIRE

LISTE DES AUTEURS	9
INTRODUCTION – CE QUE DÉNONCER VEUT DIRE, <i>par Martine Charageat et Mathieu Soula</i>	11
PREMIÈRE PARTIE – LES VOIES DE LA DÉNONCIATION	23
INTRODUCTION	25
<i>EXCESSUS DELIQUENTUM IN CAPITULO PROCLAMANTUR</i> – DÉNONCER LE CRIME AU SEIN DES MONASTÈRES AU MOYEN ÂGE (XII ^e -XV ^e SIÈCLES), <i>par Élisabeth Lusset</i>	27
DÉNONCER LE CRIME AUX XII ^e -XIII ^e SIÈCLES, <i>par Bruno Lemesle</i>	41
LA PLACE DE LA DÉNONCIATION DANS LA PROCÉDURE RÉMOISE DES XIV ^e ET XV ^e SIÈCLES, <i>par Julien Briand</i>	57
RENDRE PUBLIQUE UNE « DÉNONCE » AU MILIEU DU XVI ^e SIÈCLE, LE PROCÈS DES MAGISTRATS DE SAVOIE, <i>par Marie Houllémare</i>	73
LA DÉNONCIATION PAR ÉCRIT DES BARBIERS : LES DOCUMENTS DES TRIBUNAUX CRIMINELS DE ROME (XV ^e -XVI ^e SIÈCLES), <i>par Maria Luisa Carlino</i>	85
L'AFFAIRE SIRANI : DÉNONCER LE CRIME DE POISON DANS LA BOLOGNE DU SEICENTO, <i>par Margaux Buyck</i>	101
SAISIR LE JUGE EN CAS DE CRIMES ATROCES EN LANGUEDOC AUX XVII ^e ET XVIII ^e SIÈCLES : UN ACTE CONTRAINT MAIS MALLÉABLE, <i>par Mathieu Soula</i>	119
DEUXIÈME PARTIE – USAGES ET MÉSUSAGES DE LA DÉNONCIATION	139
INTRODUCTION	141
DÉNONCER SON MAÎTRE, DÉNONCER SES COMPARGES : L'HOMME DE MAIN, LE JUGE, LA FOULE ET L'AVEU « SPONTANÉ » (COMTÉ DE BOURGOGNE, FIN DU XIV ^e SIÈCLE), <i>par Michelle Bubeniceck</i>	143

DÉNONCER UN CRIME IMAGINAIRE. LE CAS DE LA SORCELLERIE DÉMONIAQUE EN SUISSE OCCIDENTALE (XV ^e SIÈCLE), par <i>Chantal Ammann-Doubliez, Georg Modestin, Martine Ostorero et Kathrin Utz Tremp</i>	159
FAIT MANDÉ ET CORPS DÉFENDANT. LA PROCÉDURE D'AUTO-DÉNONCIATION DANS LES PAYS-BAS (XIV ^e -XVII ^e SIÈCLES), par <i>Aude Musin</i>	175
DENUNCIARE I DELITTI CONTRO LA FEDE NELL'ITALIA DELLA CONTRORIFORMA : LA STORIA DI UN FALLIMENTO, par <i>Giovanni Romeo</i>	189
LIVRER LES PRÊTRES AUX OFFICIALITÉS : LA DÉNONCIATION COMME OUTIL DE RÉGULATION SOCIALE AU XVIII ^e SIÈCLE, par <i>Myriam Deniel-Ternant</i>	203
DÉNONCER L'ADULTÈRE QUAND ON EST FEMME. ENJEUX ET PRATIQUES DE LA SCÈNE JUDICIAIRE À MARSEILLE AU XVIII ^e SIÈCLE, par <i>Christophe Régina</i>	223
LA DÉNONCIATION CALOMNIEUSE AU XIX ^e SIÈCLE : ACTEURS, CIRCUITS ET IMPLICATIONS, par <i>Vincent Bernaudeau</i>	239
TROISIÈME PARTIE – REFUS ET IMPOSSIBILITÉ DE DÉNONCER AUTRUI	253
INTRODUCTION	255
LA FAILLITE DES DÉNONCIATEURS : UN PROCÈS POUR FAUX-MONNAYAGE DE 1674 AU CŒUR DE LA CASTILLE DE CHARLES II D'ESPAGNE, par <i>Olivier Caporossi</i>	257
<i>PĂRA</i> IN MOLDAVIA (IN THE 17 th CENTURY), par <i>Georgiana Zaharia</i>	267
« CE NE SONT PAS NOS AFFAIRES » : DÉNONCIATION ET NON-DÉNONCIATION DES MALFAITEURS DANS LA CORSE MODERNE, par <i>Antoine Graziani</i>	277
« POUR LA DÉCHARGE DE SA CONSCIENCE ET POUR LE BIEN DE LA JUSTICE ». DES DIFFICULTÉS DE LA DÉNONCIATION DU CURÉ DÉLINQUANT AU XVII ^e SIÈCLE, par <i>Kévin Saule</i>	287
DÉNONCIATION <i>INTRA-MUROS</i> : LE SILENCE A-T-IL LE DERNIER MOT ? ÉTUDE D'HISTOIRE DU DROIT COMPARÉ ENTRE LA FRANCE ET LE QUÉBEC AU XIX ^e SIÈCLE, par <i>Carole Chabanon</i>	303
QUE FAIRE QUAND ON EST VOLÉ ? PORTER PLAINTÉ DANS LA FRANCE RURALE DU XIX ^e SIÈCLE, par <i>Arnaud-Dominique Houte</i>	317
CONCLUSION, par <i>Martine Charageat et Mathieu Soula</i>	329